

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois tenue le mardi 28 novembre 2017, à 19 h 15, au centre administratif, 799, boulevard Forest, à Val-d'Or, sous la présidence de madame Janik St-Pierre.

À laquelle sont présents :

M^{me} Janik St-Pierre, vice-présidente
M. Martin Côté, commissaire
M^{me} Sylvie Gilbert Boucher, commissaire
M^{me} Nancy Girard, commissaire
M^{me} Sylvie Hébert, commissaire
M. Steve Paquet, commissaire
M^{me} Cindy Picard, commissaire
M^{me} Ruth Tremblay, commissaire
M^{me} Annie Chabot, commissaire, représentante des parents du primaire

Sont également présents :

M^{me} Johanne Fournier, directrice générale
M^{me} Nathalie Legault, secrétaire générale

Sont absents :

M. Gaétan Gilbert, président
M^{me} Guylaine Fillion, commissaire
M^{me} Nathalie-Ann Pelchat, commissaire, représentante des parents du secondaire
M. Guy St-Amant, commissaire, représentant des parents d'élèves HDAA

Madame Janik St-Pierre souhaite la bienvenue à tous puis, les commissaires présents formant quorum, elle déclare la séance ouverte.

INFORMATION

Vérification de la procédure de convocation.

Madame Janik St-Pierre déclare la procédure de convocation conforme à l'article 163 de la Loi sur l'instruction publique.

CC-057-17-18

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur Steve Paquet,
QUE l'ordre du jour présenté soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

CC-058-17-18

Huis clos.

CONSIDÉRANT le caractère nominatif des discussions,
IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Sylvie Hébert,
QUE le conseil des commissaires siège à huis clos.

Il est 19 h 25

Adoptée à l'unanimité

CC-059-17-18

Retour aux délibérations
publiques.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Annie Chabot,
QUE le conseil des commissaires reprenne les délibérations
publiques.

Il est 20 h 06.

Adoptée à l'unanimité

CC-060-17-18

Action collective concernant
les frais chargés aux parents
– directives aux procureurs
de la Commission scolaire
de l'Or-et-des-Bois.

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'intenter une action
collective introduite dans le district de Chicoutimi et portant le numéro
de Cour 150-06-000007-138 à l'encontre de la Commission scolaire
de l'Or-et-des-Bois (CSOB) et 67 autres commissions scolaires
relativement aux frais chargés aux parents (ci-après l'« Action
collective »);

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure du district de
Chicoutimi en date du 6 décembre 2016 autorisant l'exercice de
l'Action collective;

CONSIDÉRANT la signification de la Demande introductive
d'instance en action collective à la CSOB le 22 juin 2017;

CONSIDÉRANT que conformément à la police d'assurance
responsabilité dont elle bénéficie, la CSOB a avisé ses assureurs de
l'Action collective;

CONSIDÉRANT l'acte d'intervention forcée (Appel en garantie des
assureurs responsabilité) déposé à la Cour le 30 octobre dernier à
l'encontre des assureurs de la CSOB dans le dossier de l'Action
collective;

CONSIDÉRANT QUE la CSOB désire que toutes discussions de
règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient
conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Ruth Tremblay,

DE mandater la secrétaire générale à informer les procureurs ad litem de la Commission scolaire, soit le cabinet Morency société d'avocats, que la CSOB exige que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient confidentielles et conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs visés par l'Appel en garantie.

ONT VOTÉ POUR : 8
ABSTENTION : 1 (*Annie Chabot*)

Adoptée à la majorité

CC-061-17-18
Levée de la séance.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Sylvie Hébert

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Et la séance est levée à 20 h 15.



Janik St-Pierre, vice-présidente
Présidente d'assemblée



Nathalie Legault
Secrétaire générale

